

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-10-11-3
Séance du vendredi 15 novembre
2019

STRATEGIE OR EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE (ETB) CONVENTION 2020-2022

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

ABSENT :

M. HEMEDINGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative à la Décision Modificative n°2 – Exercice 2019,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 13 septembre 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le financement de l'Eurodistrict Trinationale de Bâle (ETB) à hauteur de 22 670 € par an de 2020 à 2022, soit un montant total de 68 010 €,
- Approuve la convention relative au fonctionnement de l'ETB pour la période 2020 à 2022 jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer,
- Autorise le versement à l'ETB de la participation du Département au titre des années 2020 à 2022 selon les modalités prévues dans la convention, soit 22 670 € par an, en une seule fois, après signature de la convention et à réception d'un courrier de demande de versement, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux Budgets 2020, 2021 et 2022.

Ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire du Programme F812-65-048-6562-2678-114 du Budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité